

Elaboration du RLP de Beauvais



**Débat sur les orientations et objectifs
Conseil municipal du 18 décembre 2015**

I - Définitions

Publicité : toute inscription, forme ou image destinée à **informer** le public ou à attirer son attention, ainsi que les dispositifs dont l'objet est de les recevoir.



Publicité sur support existant



Publicité scellée au sol ou sur portatif



Publicité sans affiche



Publicité sur dirigeable

Enseigne : toute inscription, forme ou image **apposée sur un immeuble*** et relative à une activité qui s'y exerce.

*L'**immeuble** désigne aussi bien la construction que le terrain où s'exerce l'activité.



Enseignes à plat et perpendiculaire au mur support



Enseigne scellée au sol



Enseignes posées au sol

Préenseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la **proximité d'un immeuble** où s'exerce une activité déterminée.



II - Le règlement local de publicité

Le RLP est un document réglementaire approuvé par le conseil municipal et annexé au PLU.

Il est constitué :

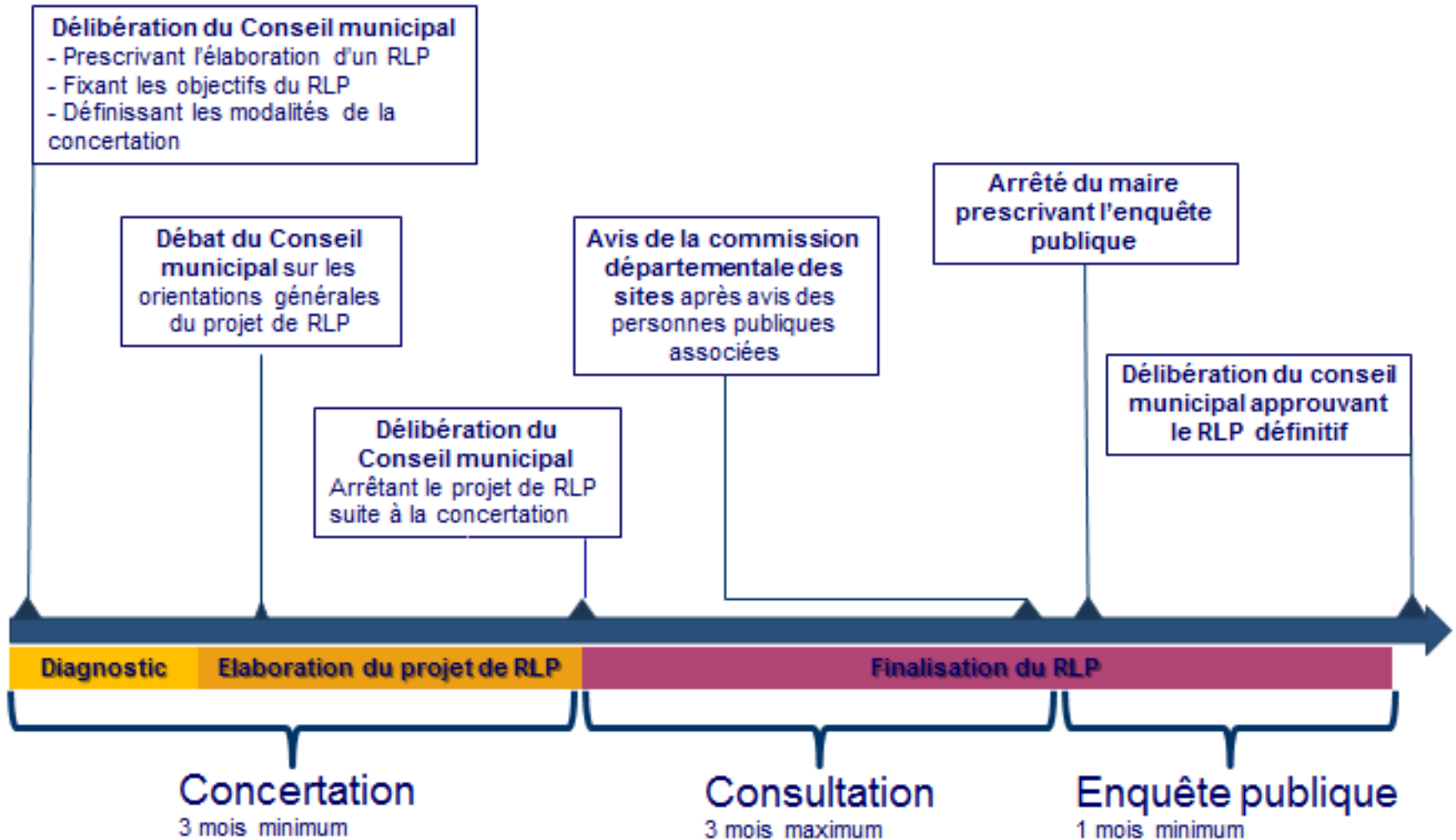
- d'un rapport de présentation ;
- d'un règlement ;
- d'annexes (Cartographie du zonage, arrêté de limite d'agglomération).

Il est élaboré selon la même procédure que les PLU (concertation, consultation, enquête publique).

Il édicte des règles plus restrictives que le régime général pour améliorer le cadre de vie, créer les conditions d'une ville agréable et une plus-value pour le commerce local.

Il doit permettre de concilier la liberté d'expression avec la protection du cadre de vie.

La nouvelle procédure d'élaboration des règlements locaux de publicité (RLP)



Améliorer l'image et l'attractivité du territoire en limitant et encadrant l'affichage publicitaire



Améliorer le cadre de vie des citoyens en réduisant la pollution visuelle (ici en entrée de ville)



Améliorer le cadre de vie des citoyens en réduisant la pollution visuelle (ici en entrée de ville)



Mettre en valeur les paysages et le patrimoine culturel



Mettre en valeur les paysages et le patrimoine culturel



Mettre en valeur les paysages et le patrimoine culturel



Renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale et favoriser l'équité entre acteurs économiques



Améliorer l'efficacité et l'intégration de la signalisation des acteurs économiques



Effectuer des économies d'énergie



Quatre niveaux de prescriptions proposées :

- Centre historique et faubourgs historiques
 - Autres secteurs d'habitation et d'équipement
 - Secteurs d'activité
 - Secteurs hors agglomération
- Dédensifier la publicité sur les grands axes et réduire les formats.
- Améliorer l'efficacité de la signalisation des entreprises en remplaçant les préenseignes par des relais d'information service et de la signalisation d'information locale (notamment pour les établissements isolés et hôtellerie)
- Améliorer la lisibilité et la qualité des zones d'activité et du centre ville commercial en réduisant les formats et le nombre d'enseignes par établissement.

Préenseignes



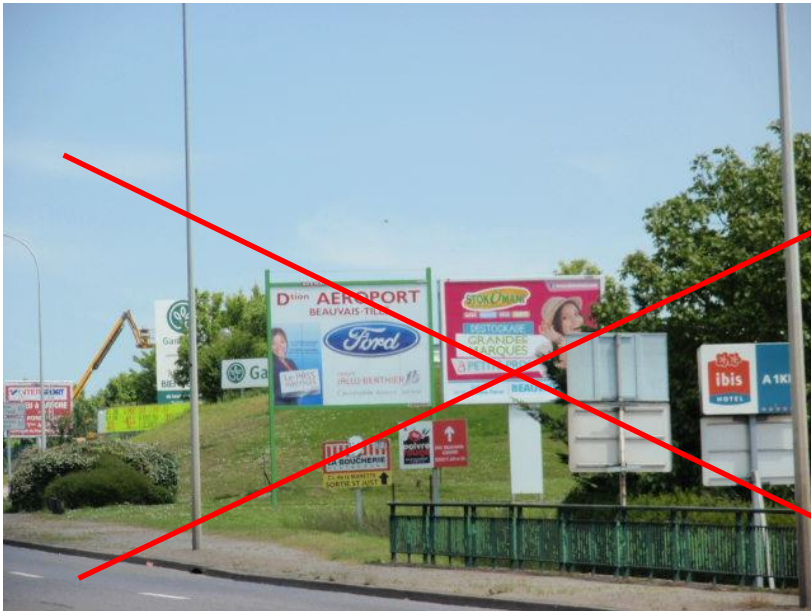
- Remplacer les préenseignes par de la SIL pour les établissements isolés et l'hôtellerie et une signalétique de zones.

Préenseignes



- **En alternative au tout préenseignes** dans les zones d'activité, mettre en place des **relais d'information service (RIS)**.

Publicités scellées au sol



- Favoriser l'intégration de la publicité scellée au sol en limitant les surfaces (8 m² maximum) et en les dédensifiant.
- Seuls certains grands axes de Beauvais seraient concernés.

Publicités sur façades



- **Favoriser l'intégration de la publicité sur façade** en limitant les surfaces (8 m² maximum) et en les dédensifiant.

- Seuls certains grands axes de Beauvais seraient concernés afin de préserver le centre historique et les perspectives sur ce dernier.

Enseignes scellées au sol en zone d'activité



- **Améliorer la lisibilité des zones d'activité** en limitant le nombre et la surface des enseignes scellées au sol.

Enseignes sur façade en zone d'activité



- Favoriser la **qualité esthétique des façades commerciales** en limitant le nombre et la surface des enseignes sur façade.

Enseignes sur façade en centre ville



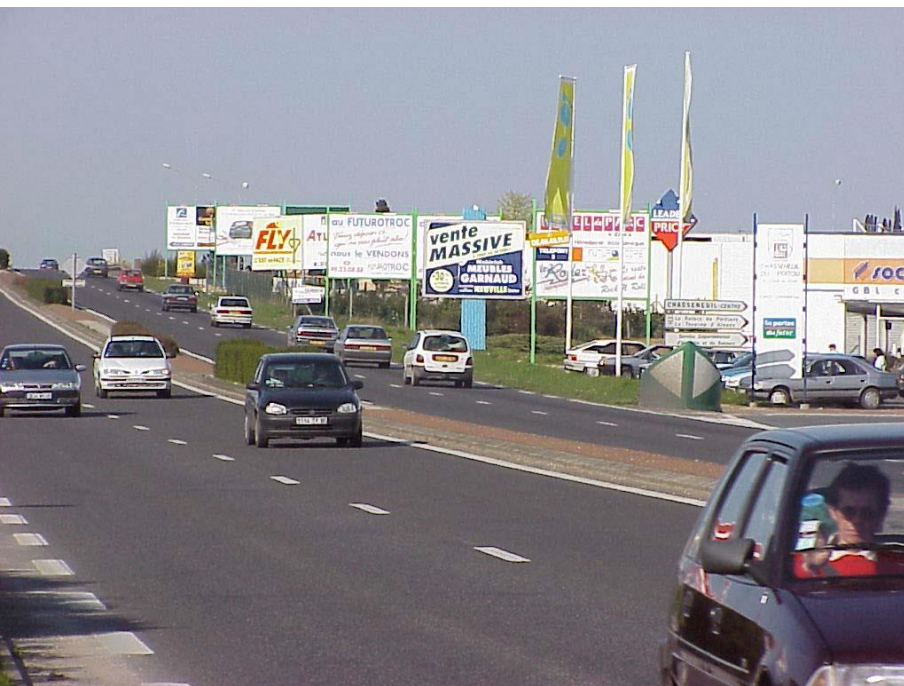
- Favoriser la qualité esthétique des façades commerciales en limitant le nombre et la surface des enseignes sur façade.

Enseignes sur toiture en zone d'activité



- **Proscrire les enseignes sur toiture** au profit des enseignes sur façade pour ne pas gêner les perspectives sur les paysages environnants.

Exemples d'avant / après le traitement de l'affichage



Commune de Chasseneuil du Poitou, agglomération de Poitiers (150 000 habitants)

Merci de votre attention

ESPACES :

- **DECORATION**
- **SALONS**
- **LITERIE**

TRANSFERT LE 23 AVRIL 2011

autour de bébé

Rue West-Belgiamst - Face AUCHAN

À LOUER 800m²

Arthur Loyd

03 44 31 0 600

sikkens

BISSON 80



Traver

VAN PICES
SANS PERMIS
TRAVAILLER



ESPACE DECORATION